

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre 2009, salle de réunion de la mairie transférée chemin du Vieil-Fort, à 18 h 30, sous la présidence de M. Daniel DEWALLE, Maire.

M. le Maire invite à faire l'appel des présents afin d'ouvrir la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. DEWALLE (maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET (jusqu'à 19 h 05), Mme HOURRIEZ, M. Daniel LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON, Mme LEVENT, M. Daniel Edouard LEFEBVRE, MM. DUBOIS, DELPIERRE, Mme CARRETERO, M. LOUCHART, Mmes DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, M. MARCINIAK, Mme OLESZAK, M. MADAJEWSKI, Mme PONCHEL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CLIQUET (à Mme POHIER à partir de 19 h 05), M. SZARZYNSKI (à M. DELPIERRE), M. MARKIEWICZ (à M. DEWALLE), M. PETIT (à M. LEFEBVRE), M. PUST (à Mme LEVENT), Mme LAMPIN (à M. LOUCHART), Mme SOUILLART (à Mme HOURRIEZ), M. MOUTON (à Mme OLESZAK).

ABSENTE :

Mme SKONIECZNY.

Soit :

- De 18 h 30 à 19 h 05 : 21 présents, 7 excusés dont 7 procurations, soit 28 votants ;
- A partir de 19 h 05 : 20 présents, 8 excusés dont 8 procurations, soit 27 votants.

Mme Valérie DERICBOURG est désignée secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE – INFORMATIONS

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 2008-020 DU 11 AVRIL 2008 MODIFIEE PAR LA DELIBERATION N° 2008-097 DU 26 SEPTEMBRE 2008 :

N° 2009-019 : Produits laitiers aux écoles et en garderie scolaire pour l'année 2010 – Marché à bons de commandes attribué à la SARL GILLE à LIEVIN ;

N° 2009-020 : Restauration scolaire et des accueils de loisirs pour l'année 2010 – Marché à bons de commandes attribué à la REGIONALE DE RESTAURATION à VILLENEUVE D'ASCQ ;

N° 2009-021 : Transports scolaires et des accueils de loisirs pour l'année 2010 – Marché à bons de commandes attribué aux AUTOBUS ARTESIENS à BETHUNE ;

N° 2009-022 : Travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie – Marché complémentaire au lot n° 5 « *Plâtrerie – Cloisons – Isolation* » avec la SARL LES PLATRERIES NOUVELLES à AUBIGNY-EN-ARTOIS, d'un montant de **15 137,10 € ht** ;

N° 2009-023 : Fourniture de sel de déneigement – Marché à bons de commandes attribué à la SAS SOPROPECHE à WIMILLE.

VIE MUNICIPALE

1.- ANNEE DE LA CITOYENNETE :

M. le Maire expose à l'assemblée que faisant suite aux évocations successives émises dans les diverses réunions, il est proposé de faire de 2010 une année de participation accrue des habitants dans la vie de leur cité.

Mme Gertrude OLESZAK remercie les Services Techniques qui travaillent pour les Houdinois. M. Daniel MADAJEWSKI souhaite que l'on mène une réflexion sur la circulation dans le bas d'HOUDAIN. Mme Jocelyne
Compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2009 1

PONCHEL est consciente de l'importance de la santé et de la citoyenneté, et rappelle le début des rencontres avec les habitants, et insiste sur le « savoir écouter l'autre ».

Le conseil municipal, **à l'unanimité, valide** le projet de « **2010, année de la citoyenneté** ».

2.- MOTION CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

M. le Maire expose à l'assemblée que la réforme des collectivités territoriales est désormais au cœur des intentions du gouvernement. Les conséquences pour l'administration et la démocratie locale sont très importantes. Pour refuser le projet en cours, il est proposé de voter une motion rappelant l'attachement du conseil municipal à la solidarité entre les territoires, aux droits des citoyens et au développement des moyens d'action et de financement.

Mme Jocelyne PONCHEL précise que pour elle ce n'est pas une bonne réforme, même si elle est nécessaire. Le retrait de la taxe professionnelle va occasionner pour les communes une baisse des moyens financiers, et provoquer une hausse des impôts locaux. Elle indique qu'elle refuse de voter car cette motion est une motion nationale. M. le Maire précise que tout citoyen paie un impôt, ne serait-ce que par le biais de la TVA. M. Daniel LEFEBVRE déplore la recentralisation des pouvoirs de l'Etat. Mme Jocelyne PONCHEL termine le propos en rappelant le contexte selon lequel la France fait partie de l'Europe.

Le conseil municipal, **par 23 voix pour et 5 refus de vote, valide** la motion concernant les collectivités territoriales.

FINANCES – COMMUNICATION

3.- DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée que la commission de finances du 7 décembre 2009 a émis un avis favorable pour le projet de décision modificative n° 3 qui se décline ainsi qu'il suit :

En investissement :

- Recette supplémentaire de **10 000,00 €** provenant d'une subvention du Ministère de l'intérieur ;
- Dépense supplémentaire de **8 200,00 €** pour les travaux de mairie ;
- Dépense supplémentaire de **1 800,00 €** pour l'acquisition d'un instrument de musique.

En fonctionnement :

- Augmentation de recettes provenant des remboursements sur rémunération du personnel, à hauteur de **60 000,00 €** ;
- Dépense supplémentaire (charge à caractère général) à hauteur de **9 850,00 €** ;
- Dépense supplémentaire (charges de personnel) à hauteur de **50 000,00 €** ;
- Dépense supplémentaire (autres charges de gestion courante) à hauteur de **150,00 €**.

Compte tenu, entre temps, de la révision à la hausse de deux subventions à hauteur de **21 500,00 €**, il propose d'ajuster encore les crédits comme suit :

Section d'investissement – Recettes :

- Fonction 020 – Nature 1328 – Opération 912 : **+10 000,00 €** ;

Section d'investissement – Dépenses :

- Fonction 020 – Nature 205 – Opération 901 : **-30,00 €** ;
- Fonction 411 – Nature 2188 – Opération 907 : **-10,00 €** ;
- Fonction 020 – Nature 2313 – Opération 912 : **+8 200,00 €** ;

- *Fonction 211 – Nature 2184 – Opération 904 : +40,00 € ;*
- *Fonction 311 – Nature 2188 – Opération 901 : +1 800,00 € ;*

Section de fonctionnement – Recettes :

- *Fonction 020 – Nature 6419 : +60 000,00 € ;*
- *Fonction 020 – Nature 7473 : +7 000,00 € ;*
- *Fonction 422 – Nature 7478 : +14 500,00 € ;*

Section de fonctionnement – Dépenses :

- *Fonction 020 – Nature 60628 : +22 850,00 € ;*
- *Fonction 822 – Nature 60628 : +24 500,00 € ;*
- *Fonction 020 – Nature 6218 : +20 000,00 € ;*
- *Fonction 020 – Nature 64111 : +14 000,00 € ;*
- *Fonction 40 – Nature 6574 : +150,00 €.*

Le conseil municipal, **à l'unanimité, adopte** la décision modificative n° 3 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'investissement à **10 000,00 €**, et pour la section de fonctionnement à **81 500,00 €**.

4.- DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2010 :

*M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée qu'il propose de solliciter un financement au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour réaliser l'opération de mise aux normes du réseau de bornes de défenses d'incendie dont les travaux s'établissent à **19 362,31 € ht.***

M. Marian MARCINIAK demande le nom de l'entreprise qui a effectué le devis de mise aux normes. M. Marc KOPACZYK lui indique qu'il s'agit de Véolia Eau.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à solliciter un financement au titre de la DGE pour réaliser l'opération de mise aux normes du réseau de bornes de défenses d'incendie dont les travaux s'établissent à **19 362,31 € ht.**

5.- MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – TRANSACTION AVEC LES ENTREPRISES :

M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée que les contrats conclus avec les entreprises titulaires des lots pour la réalisation des travaux de l'hôtel de ville prévoient des clauses de variation des prix pour tenir compte de l'évolution des coûts des composantes des prestations. Sur ces contrats, deux modes de variation contradictoires coexistent, à savoir l'actualisation et la révision. Pour prévenir tout litige quant à l'interprétation de clauses, il propose de passer avec les entreprises une transaction selon laquelle il est convenu que la méthode de variation des prix est celle de l'actualisation.*

**transaction au sens de l'article 2044 du Code civil : la transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.*

M. Daniel MADAJEWSKI demande quelle sera la date exacte de la fin des travaux. M. Marc KOPACZYK lui indique que la date du 31 janvier 2010 a été imposée aux entreprises, sous peine de faire appliquer les pénalités de retard.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à passer avec les entreprises une transaction selon laquelle il est convenu que la méthode de variation des prix est celle de l'actualisation.

6.- TAXES ET REDEVANCES AUX CIMETIERES :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2008-160 en date du 19 décembre 2008, le conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster les droits à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à ajuster les droits à partir du 1^{er} janvier 2010, et de les fixer comme suit :

Article 8.1.- Terrains :

- Concession de 50 ans : **480,00 €** ;
- Concession de 30 ans : **320,00 €** ;
- Concession de 10 ans, dite temporaire : **115,00 €**, avec possibilité de prorogation par périodes de 10 ans : **115,00 €** ;

Article 8.2.- Columbarium :

- Casier pour une concession de 50 ans : **580,00 €** ;
- Casier pour une concession de 30 ans : **430,00 €** ;
- Casier pour une concession de 10 ans : **220,00 €**, avec possibilité de prorogation par périodes de 10 ans : **220,00 €** ;

Article 8.3.- Caverne :

- Casier pour une concession de 50 ans : **480,00 €** ;
- Casier pour une concession de 30 ans : **320,00 €** ;
- Casier pour une concession de 10 ans : **115,00 €**, avec possibilité de prorogation par périodes de 10 ans : **115,00 €** ;

Article 8.5.- Taxe d'inhumation :

- Enfants de moins de 13 ans : **18,50 €** ;
- Personnes au-delà de 13 ans : **53,00 €** ;

Article 8.6 - Redevance au caveau et en caverne d'attente :

- Caveau d'attente :
 - Redevance forfaitaire pour tout corps ayant séjourné de 1 à 30 jours au caveau d'attente : **18,50 €** ;
 - Redevance journalière complémentaire à partir du 31^{ème} jour au caveau d'attente : **2,00 €** ;
- Caverne d'attente :
 - Redevance forfaitaire pour tout corps ayant séjourné de 1 à 30 jours en caverne d'attente : **18,50 €** ;
 - Redevance journalière complémentaire à partir du 31^{ème} jour en caverne d'attente : **2,00 €**.

7.- BOITE POSTALE « FLEXIGO » :

*M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, le service « **Boîte Postale** » de La Poste évolue pour devenir « **Boîte Postale Flexigo** ».*

*« **Boîte Postale Flexigo** » est un service plus complet grâce à ses nouvelles options :*

- *alerte SMS ou e-mail lorsque des envois vont être distribués dans la boîte ;*
- *dépôt privilèges permettant de déposer sans attendre les envois et de récupérer les preuves de dépôt à partir du lendemain.*

*Le nouveau service « **Boîte Postale Flexigo** » remplace le service actuel dont le contrat est résilié avec effet au 31 décembre 2009.*

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat annuel en souscrivant uniquement à l'option « **remise meuble** » (prestation antérieure) qui s'élève à **59,00 € ht** par an, et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.

PERSONNEL TERRITORIAL

8.- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée qu'il propose d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de services actuels en tenant compte des évolutions de carrière des agents.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, décide**, avec effet au 1^{er} janvier 2010 :

- de supprimer les postes suivants :

Agent spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 34h30/semaine	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 26h00/semaine	2
Technicien supérieur chef	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1

- de créer les postes suivants :

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	2
Agent technique de 2 ^{ème} classe à 28h00/semaine	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3
Technicien supérieur	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2

JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

9.- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – DEVELOPPEMENT SOCIAL :

Mme Marie-Christine CLIQUET, Maire-Adjoint déléguée à la Jeunesse et à la Politique de la Ville, expose à l'assemblée les actions proposées pour 2010.

Mme Jocelyne PONCHEL remercie Mme Martine POHIER et M. Jean PERETTI pour la production des comptes de la MJVA. Elle précise que dans le projet de centre social il convient de rester dans un cadre moyen de finances. M. Daniel LEFEBVRE rétorque que « Union pour Houdain » n'a pas voté les budgets. M. Marc KOPACZYK souligne la nécessité d'effectuer un autofinancement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, valide** les actions liées au développement social :

	<i>Dépenses subventionnables</i>	<i>Subventions</i>
<u>Emploi insertion et revitalisation :</u>		
➤ Chantier Jeunes	30 478,00 €	19 810,00 €
<u>Santé et accès aux soins :</u>		

➤ Développement d'une dynamique santé	33 356,00 €	16 678,00 €
<u>Pratique artistique et culturelle :</u>		
➤ Ateliers culturels	31 328,00 €	15 664,00 €
➤ Autour des « Enchanteurs »	16 144,00 €	8 072,00 €
<u>Accès à l'éducation :</u>		
➤ Ateliers périscolaires	19 993,00 €	9 996,00 €
<u>Lien social et citoyenneté :</u>		
➤ Relais information jeunesse	1 949,00 €	974,00 €
➤ Vacances familiales	16 145,00 €	7 373,00 €
➤ Atelier multimédia	6 572,00 €	3 286,00 €
TOTAUX	155 965,00 €	81 853,00 €

10.- RENOUELEMENT DE LA CHARTE « COLONIES » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS :

Mme Marie-Christine CLIQUET, Maire-Adjoint déléguée à la Jeunesse et à la Politique de la Ville, expose à l'assemblée que la CAF d'ARRAS participe au financement des vacances des familles. Elle est régulièrement notre partenaire pour la réalisation des séjours de vacances. Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de renouveler la charte « colonies ».

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer l'accord qui porte sur deux années.

11.- ORGANISATION D'UN SEJOUR DE VACANCES A LA NEIGE :

Mme Marie-Christine CLIQUET, Maire-Adjoint déléguée à la Jeunesse et à la Politique de la Ville, expose à l'assemblée qu'elle propose de reconduire le traditionnel séjour à la neige pour 24 enfants en février 2010, dans les Alpes en Italie. Les participations financières se répartiront en trois tiers entre la CAF d'ARRAS, la Ville d'HOUDAIN et les familles.

Elle précise que si le séjour s'effectue à nouveau en Italie, c'est que les offres en France étaient limitées. Par ailleurs elle propose de modifier l'an prochain le séjour à la neige en un séjour découverte au printemps.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **valide** l'organisation du séjour à la neige, pour un coût de **655,00 €** par enfant et **605,00 €** par animateur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec REV'ALIZES de LILLE.

12.- ANIMATION SOCIO-CULTURELLE DES JEUNES « PASSEURS D'IMAGES » :

*Mme Marie-Christine CLIQUET, Maire-Adjoint déléguée à la Jeunesse et à la Politique de la Ville, expose à l'assemblée que « **Passeurs d'images** » est une manifestation initiée par le Ministère de la culture et le Centre national de la cinématographie, en vue de développer l'action culturelle auprès des publics en difficulté. Elle est relayée localement par l'association « **Hors cadre** » et se traduit par :*

- *Des séances de cinéma en plein air ;*
- *Des ateliers de programmation de films-séances débats ;*
- *Des ateliers de pratique artistiques ;*

- Une politique tarifaire ;
- Des rencontres régionales « ateliers d'images – images d'ateliers ».

Le conseil municipal, **à l'unanimité, valide** le projet en partenariat avec l'association « **Hors cadre** », étant précisé qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser les crédits, et convient toutefois qu'il faudra prévoir l'hébergement en pension complète de l'intervenant à la résidence d'artistes.

SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

13.– DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FEDERATION FRANCAISE DES JEUX DE BALLE :

M. Daniel LEFEBVRE, Maire-Adjoint délégué aux Sports et à la Vie associative, expose à l'assemblée que M. Bernard STECKEN, président de la Fédération Française des Jeux de Balle, 35 rue de Douzies, à (59600) MAUBEUGE, a déposé une demande de subvention suite à la prestation de pelote artésienne qui s'est déroulée le samedi 12 septembre 2009 sur la place des Martyrs, dans le cadre de « 2009, année du sport ».

Deux dirigeants se sont déplacés de JEUMONT avec quelques joueurs confirmés. Les frais engagés par la fédération, qui correspondent aux frais de déplacement, pelotes fournies, assurances, frais administratifs, postaux et téléphoniques, s'élèvent à 337,00 €.

Le conseil municipal, **par 23 voix pour et 5 voix contre, décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Fédération Française des Jeux de Balle d'un montant de **337,00 €**.

M. Daniel MADAJEWSKI, après avoir donné son accord en commission de finances du 7 décembre 2009, et après réflexion avec son groupe, revient sur sa décision, en précisant qu'il sera plus vigilant par la suite quant à ce type de demande. M. Marc KOPACZYK regrette cette décision et ne comprend pas l'attitude de M. Daniel MADAJEWSKI. M. Daniel LEFEBVRE quant à lui regrette le manque d'implication des membres de la minorité à « 2009, année du sport ».

ACCUEILS DE LOISIRS – RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIES

14.– ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR 2010 :

Mme Martine POHIER, Maire-Adjoint déléguée aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire et aux Garderies, expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer à propos des accueils de loisirs pour déterminer les dates, les tarifs et les modalités.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

1er) **adopte** les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs dans les conditions ci-après définies :

1.1.- Les sessions :

- Les mercredis et samedis après-midi du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;

1.2.- L'effectif moyen :

- Jusqu'à 200 enfants pour les courtes sessions (février, avril, Toussaint, Noël) ;
- Jusqu'à 300 enfants pour les sessions d'été ;

1.3.- La tarification :

1.3.1.- Mercredis et samedis hors vacances :

- **1,95 €** le ticket ;
- **3,90 €** le ticket pour les extérieurs ;
- **19,40 €** la carte de 10 tickets ;
- **38,80 €** la carte de 10 tickets pour les extérieurs ;

1.3.2.- Vacances scolaires :

1.3.2.1.- Enfant de moins de 12 ans :

- **6,55 €** la journée premier enfant ;
- **5,30 €** la journée deuxième enfant ;
- **4,10 €** la journée troisième enfant ;

1.3.2.2.- Enfant de plus de 12 ans :

- **7,75 €** la journée premier enfant ;
- **6,95 €** la journée deuxième enfant ;
- **5,25 €** la journée troisième enfant ;

1.3.3.- Extérieurs tous âges confondus :

- **13,00 €** la journée par enfant.

Une réduction de **1,00 €** par jour est appliquée pour les bénéficiaires Houdinois du RMI premier enfant.

1.3.4.- Garderies périscolaires (habilités accueil de loisirs de mineurs à compter du 1er janvier 2010) :

- **1,75 €** enfant Houdinois ;
- **2,30 €** enfant extérieur.

2^{ème}) **reconduit** les dispositions de l'an dernier en ce qui concerne les effectifs et la rémunération des personnels d'encadrement et de service.

TRAVAUX – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – URBANISME

15.- AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA FOURNITURE DE CHAUFFAGE :

M. Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux Finances et à la Communication, expose à l'assemblée qu'il convient de passer un avenant avec STEP NOR et IDEX pour régulariser la situation issue de la dissolution de STEP NOR et de la reprise de son patrimoine par IDEX ENERGIE.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

16.- COMMISSION COMMUNALE POUR LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS :

M. le Maire expose à l'assemblée que le plan de mise en accessibilité doit être réalisé pour 2010. La mise en conformité est à réaliser pour 2015. Artois Comm. a souscrit une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée d'établir les plans communautaires et communaux. Bien qu'il existe une commission communautaire, il convient d'en créer une à l'échelon communal.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, valide** la composition de la commission :

M. Daniel DEWALLE, Maire – Mme Pascale HOURRIEZ, Maire-Adjoint déléguée à la Santé – M. Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux Travaux – Mme Gertrude OLESZAK, membre du conseil municipal appartenant au groupe minoritaire – les membres du CCAS désignés en leur qualité de représentants des associations de personnes âgées et de personnes handicapées – un agent communal reconnu travailleur handicapé.

17.- DENOMINATION DE LA VOIE TENANT RUE LOUIS-ARAGON ET ABOUTISSANT RUE MONTGOLFIER :

*M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie tenant rue Louis-Aragon et aboutissant rue Montgolfier, « **Rue du Petit Prince** », en raison de sa situation entre la cité des Aviateurs et celle des Poètes. Le*

nom d'Antoine de Saint-Exupéry aurait convenu mais la proximité d'une rue homonyme à BRUAY-LA-BUISSIÈRE pose problème. C'est pourquoi il propose le titre d'une de ses œuvres.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à dénommer la voie qui relie la rue Louis-Aragon à la rue Montgolfier, « **Rue du Petit Prince** ».

CULTURE – FETES

18.– FETES ET SPECTACLES – ANIMATION DU 13 JUILLET 2010 :

M. Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la Culture et aux Fêtes, expose à l'assemblée que dans le cadre de la fête du 13 juillet 2010, il propose une animation par le biais d'un concert de **Jacky James**, le mardi 13 juillet 2010 à 21 h 30, sur la place de la Liberté. Le coût total de l'opération s'élève à **650,00 € ttc.**

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement concernant l'organisation du concert, avec M. PONTFORT, dit « **Jacky James** », d'un montant de **650,00 € ttc.**

19.– JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2010 – SPECTACLE « L'AMOUR EN CH'TI » :

M. Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la Culture et aux Fêtes, expose à l'assemblée que dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2010, il propose une animation par le biais d'un spectacle « **L'amour en ch'ti** », le samedi 18 septembre 2010 à 20 h 30, à la salle polyvalente. Le coût total de l'opération s'élève à **1 300,00 € ttc.**

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement concernant l'organisation du spectacle, avec l'association « **L'Asso La Bulle** », 27/1 Grand'Place à (59100) ROUBAIX, d'un montant de **1 300,00 € ttc.**

20.– ADHESION A DROIT DE CITE – RENOUELEMENT :

M. Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la Culture et aux Fêtes, expose à l'assemblée qu'il propose de renouveler l'adhésion à l'association « **Droit de Cité** », qui dispose d'un catalogue d'interventions dans le domaine de l'action culturelle très varié et très efficace, notamment en direction des populations en difficulté (ateliers participatifs, MAO). Il rappelle que les actions menées sont ensuite prises en charge financièrement pour moitié par « **Droit de Cité** » et pour moitié par la Ville d'HOUDAIN.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion pour 2010, d'un montant de **0,66 €** par habitant (7 704 au 1^{er} janvier 2010), soit **5 084,64 €.**

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19 h 45.